

C A N A D A

PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE MONTRÉAL

DOSSIERS R-3778-2011

---

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

---

INVESTISSEMENTS 2012  
DE TRANSÉNERGIE

---

HYDRO-QUÉBEC  
En sa qualité de Transporteur (TransÉnergie)

Demanderesse

-et-

STRATÉGIES ÉNERGÉTIQUES (S.É.)

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LUTTE  
CONTRE LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE  
(AQLPA)

Demandereses en intervention

---

**DEMANDE D'INTERVENTION**

Stratégies Énergétiques (S.É.)  
Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)

M<sup>e</sup> Dominique Neuman, LL. B.  
Procureur

Le 26 août 2011

---

*Demande d'intervention*

*Stratégies Énergétiques (S.É.)  
Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)*



1 - Par la présente, l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et Stratégies Énergétiques (S.É.) logent conjointement une demande d'intervention auprès de la Régie de l'énergie au dossier R-3778-2011 (Cause d'autorisation des investissements de 2012 de TransÉnergie - Hydro-Québec Transport).

## **I NOM ET COORDONNÉES DES DEMANDERESSES EN INTERVENTION**

2 - Les noms et coordonnées des demandereses en intervention, pour fins de communication, sont les suivantes:

**Stratégies Énergétiques (S.É.)**  
**Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)**

M<sup>e</sup> Dominique Neuman, Procureur  
1535, rue Sherbrooke Ouest  
Rez-de-chaussée, local Kwavnick  
Montréal Qc H3G 1L7  
Téléphone: 514-849-4007  
Télécopie: 514-849-2195  
Courriel: energie @ mlink.net

## **II NATURE DE L'INTÉRÊT ET REPRÉSENTATIVITÉ DES DEMANDERESSES**

3 - La présente demande est logée conjointement par l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et Stratégies Énergétiques (S.É.).

Les deux demandereses en intervention sont décrites en annexe aux présentes.

---

*Demande d'intervention*

**Stratégies Énergétiques (S.É.)**  
**Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)**

### **III THÈMES QUI SERONT TRAITÉS DANS LA PREUVE OU LE MÉMOIRE DE L'INTERVENANT ET CONCLUSIONS RECHERCHÉES**

4 - L'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et Stratégies Énergétiques (S.É.) ciblent leur présente demande d'intervention sur les sujets suivants au présent dossier. Elles traiteront ces sujets dans leur preuve et leur argumentation et rechercheront les conclusions ci-après décrites :

#### **4.1 La croissance des risques et la décroissance des investissements de moins de 25 M\$, en lien avec la stratégie de gestion de la pérennité**

Nous constatons au présent dossier simultanément :

- Une croissance des risques de certains équipements, particulièrement les appareillages (électriques et mécaniques), les ouvrages civils, les automatismes et, à un moindre égard, les composantes des lignes aériennes (HQT, Dossier R-3778-2011, Pièce B-0004, HQT-1, Doc.1, tableaux 12, 14 et 16 en pages 24, 27 et 31). Par ailleurs, le Transporteur note un accroissement marqué des bris d'équipements.
- Une décroissance des investissements de moins de 25 M\$ (HQT, Dossier R-3778-2011, Pièce B-0004, HQT-1, Doc.1, tableau 1 page 8, comparé aux tableaux correspondants des années antérieures). Cette décroissance est particulièrement marquée dans le cas des budgets des investissements en maintien des actifs, qui passent de 466,3 M\$ en 2008 à 418,8 M\$ en 2009, à 391,1 M\$ en 2010 et à 381,7 M\$ en 2012.
- Une sous-évaluation fréquente des coûts des projets, laquelle amène une problématique de réallocation des budgets entre catégories ou d'autorisations de dépassements.

Plusieurs des défaillances et bris d'équipements concernés sont de nature à amener une pollution atmosphérique ou une contamination des eaux et des sols.

Nous nous inquiétons donc de cette triple situation, dans le contexte de la stratégie de gestion de la pérennité de TransÉnergie dont nous avons nous-mêmes critiqué, dans des dossiers antérieurs le caractère insuffisant et incomplet.

---

*Demande d'intervention*

**Stratégies Énergétiques (S.É.)  
Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)**

La décroissance des investissements en maintien des actifs semble aller à contre-courant de la croissance des besoins d'investissements en pérennité résultant de la courbe de vieillissement du parc des actifs.

Tel que déjà mentionné par le rapport Nicolet relatif au verglas de 1998, une baisse de la fiabilité et de la qualité du service d'Hydro-Québec pourrait amener des clientèles non actives à opter pour des sources d'approvisionnement plus polluantes.

De plus, une négligence du Transporteur à investir en maintien des actifs est de nature à transmettre aux générations futures les inconvénients d'une baisse de fiabilité et de qualité du service et de leur transmettre des coûts accrus (comme on le constate pour le réseau des routes et ponts au Québec).

Nous soumettrons donc à la Régie des propositions intégrées visant à la fois à s'assurer que des prévisions suffisantes soient budgétées aux différents postes et que la stratégie de gestion des actifs reflète l'accroissement du risque et du vieillissement constatée et permette de guider des décisions en investissements suffisants.

(Note : Ces propositions tiendront compte des améliorations proposées à certains équipements par TransÉnergie au présent dossier, notamment l'amélioration de la précision de la mesure du courant pour fins d'exploitation sur le lien RMCC et l'augmentation de la limite de stabilité en régime dégradé, investissements avec lesquels nous sommes en principe favorables sous réserve de validation).

#### **4.2 L'inclusion aux budgets d'investissements en maintien des actifs, amélioration, respect des exigences et croissance des coûts complets de démantèlement, disposition, remise en état et décontamination des actifs existants, avec prise en compte de la valeur des actifs dont il est prévu qu'ils seront récupérés ou recyclés.**

Les nouvelles exigences des normes IFRS (IAS 16 particulièrement) requièrent la capitalisation pendant toute la durée de vie d'un actif des coûts prévisibles (« *plus probables qu'improbables* » même lorsque ne résultant pas d'obligations juridiques fermes) de démantèlement, disposition, remise en état et décontamination des actifs existants.

Au présent dossier, plusieurs investissements projetés soulèvent des enjeux à cet égard, par exemple le remplacement des câbles à l'huile (HQT, R-3778-2011 B-0004, HQT-1, Document 1 page 33).

---

*Demande d'intervention*

*Stratégies Énergétiques (S.É.)  
Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)*

SÉ-AQLPA proposeront au présent dossier que la Régie requiert au Transporteur de s'assurer de façon systématique que tous les coûts prévisibles de démantèlement, disposition et décontamination des actifs existants soient bel et bien inscrits aux coûts des investissements prévus aux différentes catégories, en soustrayant par ailleurs de façon systématique la valeur des actifs dont il est prévu qu'ils seront récupérés ou recyclés.

En d'autres termes, il s'agit de s'assurer que ne se répète plus l'imprévoyance dont TransÉnergie avait déjà fait preuve dans le passé (et qui l'avait amenée regrettamment à étaler sur la vie de l'actif de remplacement des coûts de démantèlement et remise en état qui étaient pourtant liés à l'actif antérieur).

#### **IV LA MANIÈRE DONT L'INTERVENANT ENTEND PRÉSENTER SA PREUVE ET SON ARGUMENTATION**

5 - *Stratégies Énergétiques (S.É.)* et l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)* demanderont des renseignements écrits à Hydro-Québec (TransÉnergie).

Elles déposeront ensuite une preuve écrite (incluant une preuve d'expertise) sur les sujets mentionnés à la section 4 des présentes et une argumentation.

#### **V BUDGET PRÉVISIONNEL**

6 - Les demanderesses en intervention demanderont, à un stade ultérieur, le remboursement de leurs frais au présent dossier. Elles déposeront à cette fin leur budget prévisionnel, conformément à toute instruction de la Régie.

---

*Demande d'intervention*

*Stratégies Énergétiques (S.É.)  
Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)*

**PAR CES MOTIFS, PLAISE À LA RÉGIE :**

**ACCUEILLIR** la présente demande d'intervention conjointe de *Stratégies Énergétiques (S.É.)* et de l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)* au présent dossier.

Montréal, le 26 août 2011



Dominique Neuman  
Procureur de *Stratégies Énergétiques (S.É.)* et de  
l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)*

---

*Demande d'intervention*

*Stratégies Énergétiques (S.É.)*  
*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)*



## ANNEXE

### LES DEMANDERESSES EN INTERVENTION

#### ***L'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)***

L'AQLPA est l'un des plus anciens organismes environnementaux du Québec, ayant été fondée en 1982 comme corporation sans but lucratif suivant la partie III de la *Loi sur les compagnies*.

Elle a pour objet de favoriser et promouvoir des politiques, des décisions, des actions, des aménagements et des idées conformes au principe du développement durable.

L'AQLPA a participé à de nombreuses audiences publiques et consultations relatives au développement énergétique au niveau pan-canadien ainsi qu'au Québec, afin de renforcer les instruments réglementaires et les instruments de planification et afin de favoriser une stratégie de gestion à long terme des choix énergétiques incluant le développement de sources d'énergie moins polluantes, la conservation et l'efficacité énergétique.

L'AQLPA a développé au Québec des approches innovatrices dans l'atteinte d'objectifs environnementaux par des instruments incitatifs, fondés sur le partenariat (Projet *Un air d'avenir* favorisant l'inspection, l'entretien et l'efficacité énergétique des véhicules routiers au Québec). Elle a réalisé des interventions relatives à l'*Accord Canada-États-Unis-UNIS sur la pollution transfrontière* et d'autres accords internationaux relatifs à la qualité de l'atmosphère. Elle a été particulièrement active au cours des différents débats publics sur les politiques énergétiques et politiques de réduction des émissions de gaz à effet de serre au Canada et au Québec au cours de la dernière décennie.

#### ***Stratégies Énergétiques (S.É.)***

*Stratégies Énergétiques (S.É.)* est un organisme non-gouvernemental à caractère environnemental, fondé en janvier 1999, comme corporation sans but lucratif suivant la partie III de la *Loi sur les compagnies*.

Elle a pour mission de promouvoir les objectifs du développement durable dans les domaines de l'énergie, de la gestion des ressources, de l'aménagement du territoire et des transports, en favorisant une planification stratégique harmonisant les considérations environnementales,

---

*Demande d'intervention*

***Stratégies Énergétiques (S.É.)***  
***Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)***

énergétiques, sociales et économiques, d'une manière équitable entre les générations et entre les nations. Cette mission est accomplie au moyen d'interventions publiques, de recherches et de communications.

*Stratégies Énergétiques (S.É.)* vise à développer des outils stratégique de planification et de décision intégrant l'ensemble des filières de production énergétique desservant le marché, les perspectives de recherche-développement, les profils de consommation interne et les échanges nord-américains, suivant les principes du développement durable exprimés par le *Rapport de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement (Rapport Brundtland)* de 1987, "Notre avenir à tous". Dans cette perspective, *Stratégies Énergétiques (S.É.)* examine les possibilités offertes non seulement par les instruments réglementaires directifs, mais également par des instruments incitatifs.

*Stratégies Énergétiques (S.É.)* a également pris part à de nombreuses audiences publiques et consultations relatives au développement énergétique au niveau pan-canadien ainsi qu'au Québec. Elle a notamment pris part au *Processus national sur les changements climatiques* ainsi qu'au *Mécanisme québécois de concertation sur les changements climatiques*, deux processus gouvernementaux de concertation mis sur pied en vue de préparer la mise en œuvre du *Protocole de Kyoto*.

### **Interventions conjointes antérieures de SÉ-AQLPA**

L'AQLPA et *Stratégies énergétiques (S.É.)* ont pris part conjointement à divers dossiers de la Régie de l'énergie.

Elles ont également pris part à diverses activités et forums relatifs à la mise en œuvre du Protocole de Kyoto au Canada et au Québec. Elles sont des organisations non gouvernementales environnementales (ONGE) ayant notamment eu le statut d'observateur à la 11<sup>e</sup> *Conférence des parties à la Convention-cadre sur les changements climatiques (COP-11)* qui s'est tenue à Montréal du 28 novembre au 9 décembre 2005. À cette occasion, elles avaient organisé, conjointement avec d'autres partenaires, une conférence d'experts internationaux sur la géothermie, ainsi qu'à l'installation d'une maisonnette chauffée à la géothermie à proximité du site de la Conférence.

*Stratégies Énergétiques (S.É.)* et l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)* représentent une tendance modérée au sein du milieu environnemental québécois.

Dans sa décision D-2000-138, la Régie a souligné que "S.É. à su démontrer à la satisfaction de la Régie la pertinence de ses interventions dans les dossiers ayant un impact sur le développement durable." (p.8).

---

**Demande d'intervention**

**Stratégies Énergétiques (S.É.)  
Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)**

Dans sa décision D-2002-171 au dossier R-3490-2002, la Régie souligne que "S.É. présente un point de vue nuancé de l'intérêt public et du développement durable qui peut éclairer la Régie" (p. 7).

---

---

*Demande d'intervention*

*Stratégies Énergétiques (S.É.)  
Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)*